



le vendredi 21 juin 2013

SUSPENSION DE LA JOURNEE DE CARENCE A LA MAIRIE DE SAINT-BRIEUC ET AU CCAS

Après l'annonce par Marylise LEBRANCHU, Ministre de la fonction publique , de l'abrogation de la journée de carence dans la loi de finances 2014, soit au 1^{er} janvier 2014.

La CGT des territoriaux de Saint Brieuc a sollicité les agents de la ville et du CCAS pour signer une pétition demandant l'abrogation immédiate de cette mesure injuste.

La Cgt a remis cette pétition massivement signée par les agents municipaux ce jour à Mr Blégéan Maire Adjoint chargé des ressources humaines et M Ballouard DGA.

Au vu des conséquences négatives pour les agents et des arguments portés par la CGT nous avons obtenu :

LA SUSPENSION DE L'APPLICATION DE LA JOURNEE DE CARENCE A COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2013

**« Nos luttes ont construit nos droits,
Nos résignations les détruiraient »**

Restons mobilisés !!!

